



## **ATTIJARIWAFABANK**

**EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT GLOBAL DE  
1 500 000 000 Dh**

### **AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION**

**Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux du 07/12/2016 sous la référence VI/EM/34/2016/R**

Cet avenant corrige le taux facial des tranches E et G figurant sur la note d'information relative à l'émission d'obligations subordonnées d'Attijariwafa Bank, visée par l'AMMC en date du 07 décembre 2016 sous la référence VI/EM/34/2016.

Le taux de référence adopté pour les tranches E et G (3,02 %) auquel s'ajoute la fourchette de prime de risque proposée (entre 70 et 80 points de base) aboutissent à un taux facial desdites tranches qui se situe entre 3,72% et 3,82% et non entre 3,49% et 3,59% tel que cela figure dans la note d'information au niveau des pages suivantes :

- Page de garde ;
- Pages 38 et 39 ;
- Page 54 ;
- Page 60 ;
- Page 362.